RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Document Signature ID: 62BC3B6-5DC8-8186-B8BC-0A5E4CF0A4CF

PROCÈS-VERBAL
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

* * *

E.A.R.L. "DE L'ADOUR"
Capital social : 37 485 €
Siège Social : « Pichon » à GALIAX (32160)
R.C.S. d'AUCH : n°309 231 092

* * *

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 1er septembre à 14 heures, Monsieur Jean PAGES, associé unique et gérant de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Unipersonnelle DE L'ADOUR,

A pris les décisions ci-après, relatives à :

- *La modification du statut de Monsieur Jean PAGES,*
- *La constatation de la cession de parts sociales de Monsieur Jean PAGES au profit Monsieur Pierrick PAGES,*
- *La constatation de l'entrée de Monsieur Pierrick PAGES dans la société,*
- *La transformation de l'E.A.R.L DE L'ADOUR en S.C.E.A DE L'ADOUR,*
- *La nomination de Monsieur Pierrick PAGES en qualité de gérant,*
- *La Précision administrative de l'adresse du siège social,*
- *L'approbation des statuts de la société sous sa nouvelle forme*
- Pouvoirs,
- *Déclaration pour l'enregistrement.*

* * *

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Considérant la cessation de Monsieur Jean PAGES de toute activité au sein de la société, l'associé unique constate son changement de statut.

Monsieur Jean PAGES perd à compter du 1er septembre 2026 le statut d'Associé Exploitant tel que défini par l'article L.324-8 du Code Rural.

Par conséquent Monsieur Jean PAGES démissionne de ses fonctions de gérant de la société à compter du 1er septembre 2026.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Considérant l'acte de cession de parts sociales en date à GALIAX (32160) du 1er septembre 2026 par lequel Monsieur Jean PAGES a cédé à Monsieur Pierrick PAGES DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales d'une valeur nominale de QUINZE Euros (15 €) qu'il détient dans la société, moyennant le prix global de QUARANTE-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE Euros (47 750 €) ;